



Password : AJZ6G4



Bruxelles, le

VOIE ELECTRONIQUE

Région de Bruxelles-Capitale

Nos réf. :

30/04/2024/BE/AUT/1.940.683/BWI/nma/

ACP PARKING MIDI c/o Anker 18

Monsieur Gilles MAES

Napelstraat 73

2000 Antwerpen

Email:beheer@anker18.be

Coordonnées à BE :

Dossier traité par :

N° de dossier :

Votre contact :

Tél:

E-mail:

le service Autorisation

[MIC/1A/2024/1940683]

Martinez Nicolas - Gestionnaire de permis d'environnement

02/435.48.15

nmartinez@environnement.brussels

Coordonnées des demandeurs :

INSTRUCTION - S.A.

Place du Trône 1, 1000 Bruxelles

Association des Copropriétaires à Saint-Gilles et Anderlecht, rue de France, rue de l'Instruction, rue

Bara et Place Victor Horta, Parking Midi

Rue de France, 1060 Saint-Gilles

BLEROT - S.C.S

Avenue Louise 523, 1050 Bruxelles

Lieu d'exploitation :

Rue Bara, 1070 Anderlecht

Coordonnées du permis de base : 1.742.631

Demande de modification de permis ayant pour objet : Exploitation de deux pompes à chaleur pour permettre le chauffage du bâtiment de l'ONSS via l'eau de la Senne (pompage et réinjection de l'eau dans la Senne)

Monsieur,

Après examen de votre demande d'extension et compte tenu de l'impact réduit des transformations projetées, nous estimons que celles-ci ne nécessitent pas l'introduction d'une nouvelle demande de permis d'environnement.

En terme d'installations classées, la modification consiste à l'ajout de 2 nouvelles pompes à chaleur (eau/eau) de classe 2 afin de réchauffer le bâtiment de l'ONSS via l'utilisation de l'eau de la Senne. Ces pompes à chaleurs utilisent un fluide frigorigène alternatif avec un potentiel de réchauffement planétaire (GWP) de 0 (soit 0 t.eq.CO₂).

Il s'agit de l'ajout d'installations de classe 2 dans un permis d'environnement de classe 1A.

Les autorisations auprès du gestionnaire du cours et d'eau et du pertuis ont été demandées et obtenues :

- Le département réseau de Vivaqua en sa qualité de gestionnaire du pertuis de la Senne a marqué son accord de principe le 24/02/2024 sur les interventions relatives au pertuis. Une convention réglant les modalités pratiques sera encore à établir.
- Le 08/04/2024 le Département Eau de Bruxelles Environnement en sa qualité de gestionnaire de la Senne a autorisé le pompage et le rejet d'eau dans la Senne à un débit de pointes de 340 m³/h, uniquement pour la production de chaleur et moyennant le respect d'une série de conditions (ref : Div.AUTO/EAU/BTH/PK_3.529_France_prélèvSenne/OUT_20240328_ONSS_autorisation). Cette dernière autorisation stipule notamment que les eaux rejetées ne peuvent en aucun cas provoquer un réchauffement de la Senne.

- Selon des modélisations effectuées par le demandeur, la température de la Senne n'est pas augmentée suite à l'utilisation de ce système.
D'un point de qualitatif, une série de mesures sont prévues afin de garantir la qualité de la ressource après le pompage et la réinjection de l'eau de la Senne. Les mesures comprennent notamment un monitoring complet de la température ainsi que des volumes de pompage et de réinjection dans la Senne et une détection en continu d'huile afin d'éviter tout rejet d'eau contaminée dans la Senne.
En terme de biodiversité, deux mesures sont prises pour limiter les impacts du projet sur l'ichtyofaune (poissons) : un système de filtration primaire et une vitesse limitée d'aspiration au niveau des crépines qui permet aux poissons de nager à contre-courant et de s'éloigner des crépines.
La mise en service de la pompe à chaleur est conditionnée par une série de mesure de sécurité (température, détection, ...), si une de ces mesure n'est pas remplie, la pompe à chaleur ne peut pas fonctionner afin d'éviter que cela n'engendre des impacts négatifs sur l'environnement. L'aspect quantitatif de la ressource est également préservé car l'eau captée dans la Senne est réinjectée dans la Senne. Le bilan global est donc quasiment nul.

Les modifications apportées ne sont donc pas susceptibles d'aggraver les nuisances sur l'environnement et la santé du public.

Toutes les installations dorénavant autorisées sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Bloc Instruction

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
3	Batteries stationnaires d'accumulateurs et unités UPS	160 kVA	3
40 B	Chaudières au gaz	<u>Local chaudière 1</u> 285 kW 497 kW 311 kW <u>Local chaudière 2</u> 311 kW 920 kW 720 kW <u>Local chaudière 3</u> 285 kW 700 kW 575 kW	2
40 C	Chaudières à vapeur	279 kW 174 kW 349 kW TOTAL = 802 kW	2
45 4A	Dépôts de déchets d'équipements électriques et électroniques	20 m ²	3
71 A	Compresseurs d'air	3 kW 2,8 kW	3
72 2A	Réservoirs et/ou bouteilles de gaz	640 litres	2
88 3B	Dépôts de liquides inflammables	4.900 litres 2 x 1.000 litres TOTAL = 6.900 litres	2



104 B	Moteurs à combustion interne	2 x 450 kW TOTAL = 900 kW	2
108	Archives	Environ 3.000 m ²	2
132 A	Installations de réfrigération	<u>3 installations de réfrigération de type Split :</u> 5,97 kW (25,37 kg de fluide frigorigène R410a) ; 53 T _{éq} CO ₂ 5,97 kW (26,7 kg de fluide frigorigène R410a) ; 55,7 T _{éq} CO ₂ 10,04 kW (27,32 kg de fluide frigorigène R410a) ; 57 T _{éq} CO ₂ <u>3 armoires de climatisation :</u> 2 x 6,28 kW (10,7 kg de fluide frigorigène R410a) ; 22,3 T _{éq} CO ₂ 47 kW (7,6 kg de fluide frigorigène R134a) ; 10,9 T _{éq} CO ₂	3
132 B	Installations de réfrigération	2 x 137,3 kW (28 kg de fluide frigorigène R407c) ; 49,7 T _{éq} CO ₂ 2 x 179,1 kW (87 kg de fluide frigorigène R134a) ; 124,4 T _{éq} CO ₂ 2 x 244,2 kW (208 kg de fluide frigorigène R134a) ; 297,4 T _{éq} CO ₂ 1 x 244,2 kW (200 kg de fluide frigorigène R134a) ; 286 T _{éq} CO ₂ 1 x 368,9 kW (272 kg de fluide frigorigène R134a) ; 389 T _{éq} CO ₂	2
132 C	Tour de refroidissement humide	3 tours de refroidissement	2
148 A	Transformateurs statiques	630 kVA 6 x 1.000 kVA	3
153 A	Ventilateurs	17 ventilateurs de 20.402 à 34.300 m ³ /h de débit	2

Bloc Parking

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
88 3B	Dépôts de liquides inflammables	1.200 litres 2 x 2.990 litres TOTAL = 7.180 litres	2
104 B	Groupe électrogène	720 kW	2
132 B	Pompes à chaleur	2 X 376 kW ; 2X 224 kg R1234 ze ; 2 X 0 t.eq.CO₂	2
148 A	Transformateurs statiques	3 x 360 kVA	3
153 A	Installations de ventilation du parking	33 ventilateurs de 23.000 à 100.000 m ³ /h de débit	2
224	Parking couvert	2.673 véhicules	1 A



Bloc Blérot

N° de rubrique	Installation	Puissance, capacité, quantité	Classe
18 A	Ateliers pour le travail du bois	20 kW	2
19 A	Dépôts d'articles en bois, de bois scié ou découpé	120 m ²	2
40 B	Chaudières au gaz	1.925 kW 1.540 kW TOTAL = 3.465 kW	2
40 C	Chaudière à vapeur	558 kW	2
47 A	Dépôts de déchets non dangereux	150 m ²	2
72 2A	Dépôt fixe de gaz d'extinction	1.120 litres	
104 B	Moteur du groupe électrogène	430 kW	2
132 A	Installations de réfrigération	2 x 41 kW (25 kg de fluide frigorigère R407C) ; 44,4 Téqu CO ₂	3
132 B	Installations de réfrigération	2 x 463 kW (390 kg de fluide frigorigère R134a) ; 557,7 Téqu CO ₂	2
148 A	Transformateur statique	250 kVA	3
148 B	Transformateurs statiques	3 x 1.000 kVA TOTAL = 3.000 kVA	2
153 A	Ventilateurs	8 ventilateurs de 22.144 à 29.586 m ³ /h de débit	2

Tout changement d'une des données reprises dans l'article 1 doit immédiatement être notifié à Bruxelles Environnement.

Dès que les nouvelles installations sont mises en œuvre, elles doivent être conformes aux plans cachetés en date du 13/05/2024 :

- Plan d'implantation des PAC
- Plan des installations niveaux -1 et -2
- Plan schéma PID : ONSS + SNCB
- Plan du local PAC en coupe
- Plan schéma d'implantation des puits

Nous prenons dès lors acte des transformations reprises sous rubrique et de leurs caractéristiques décrites dans votre demande et joignons ces informations à votre dossier.

Néanmoins, nous estimons que les conditions d'exploitation de votre permis de base doivent être adaptées au regard de la nouvelle situation.

Dès lors, vous recevez dans les prochains jours un projet de modification des conditions d'exploitation de votre permis d'environnement. Vous pourrez à ce moment nous adresser vos éventuelles observations concernant ce projet.

Nous vous rappelons qu'en cas de désaccord avec cette décision, un recours est ouvert à tout intéressé auprès du Collège d'Environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Vous disposez d'un délai de trente jours à dater de la présente notification pour l'introduire par lettre recommandée.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL



Vous devez procéder, dans les quinze jours de la réception de la présente, à l'affichage d'un avis mentionnant l'existence de la décision qui a été rendue suite à votre demande, sur l'immeuble abritant les installations et à proximité, en un endroit visible depuis la voie publique.

A défaut de quoi, vous ne pourrez pas procéder aux transformations envisagées.

L'affichage doit être maintenu en parfait état de visibilité et de lisibilité pendant une durée de quinze jours.

Pour vous aider à le réaliser, nous avons annexé à ce courrier un exemplaire de l'affiche composée d'un jeu de 4 feuilles de format A4.

Vous êtes tenu de prendre contact avec le service environnement de l'administration communale du lieu d'exploitation (02 558 08 49) afin de compléter l'affiche et de convenir de la date d'affichage et des modalités en vigueur.

Restant à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

Barbara DEWULF
Directrice générale adjointe

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



AVIS

Application de l'article 87 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement

La modification du permis d'environnement de référence 1.742.631 **octroyé** à

- INSTRUCTION S.A. situé Place du Trône 1 à 1000 Bruxelles
- Association des Copropriétaires à Saint-Gilles et Anderlecht, rue de France, rue de l'Instruction, rue Bara et Place Victor Horta, Parking Midi - A.C.P. situé Rue de France à 1060 Saint-Gilles
- BLEROT - S.C.S situé Avenue Louise 523 à 1050 Bruxelles

a été **accordée** par Bruxelles Environnement - BE le**/05/2024** pour des installations situées à :

Rue Bara, 1070 Anderlecht

Référence BE : 1.940.683

Nature de l'activité économique : Immeuble de bureaux

Installations concernées :

N°rub.	Nature des Installations	Puissance, capacité, quantité	Classe
132 B	Pompe à chaleur	376 kW ; 224 kg R1234 ze ; 0 t.eq.CO ₂	2
132 B	Pompe à chaleur	376 kW ; 224 kg R1234 ze ; 0 t.eq.CO ₂	2

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Le dossier peut être consulté auprès de l'administration communale du
(jour) au (jour) entre (heure) et
(heure).

Un recours contre la présente décision est ouvert à tout membre du public concerné auprès du Collège d'environnement, bâtiment Arcadia, Mont des Arts, 10-13 à 1000 Bruxelles. Le recours doit être introduit par lettre recommandée à la poste dans les 30 jours après l'affichage, soit au plus tard le
(date de fin de l'affichage + 30 jours)

L'introduction du recours donne lieu au paiement d'un droit de dossier de 125 Euro. Un récépissé de paiement au compte BE51 0912 3109 6162 du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale doit être joint à la lettre d'introduction.

Le présent avis est affiché du au

par (Nom, prénom) :

Signature :

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



BERICHT

Toepassing van artikel 87 van de ordonnantie van 5 juni 1997 betreffende de milieuvergunningen

De wijziging van de milieuvergunning met referentie 1.742.631 toegekend aan :

- INSTRUCTION S.A. gelegen Troonplein 1 te 1000 Brussel
- Association des Copropriétaires à Saint-Gilles et Anderlecht, rue de France, rue de l'Instruction, rue Bara et Place Victor Horta, Parking Midi - A.C.P. gelegen Frankrijkstraat te 1060 Sint-Gillis
- BLEROT - S.C.S gelegen Louizalaan 523 te 1050 Brussel

werd door Leefmilieu Brussel - BIM **toegekend op/05/2024** voor de uitbating gelegen:

Barastraat, 1070 Anderlecht

N° BIM: 1.940.683

Aard van de economische activiteit: Kantoorgebouw

Betrokken inrichtingen:

Rub. nr	Aard van de inrichtingen	Vermogen, capaciteit, hoeveelheid	Klasse
132 B	Warmtepomp	376 kW ; 224 kg R1234 ze ; 0 t.eq.CO ₂	2
132 B	Warmtepomp	376 kW ; 224 kg R1234 ze ; 0 t.eq.CO ₂	2

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956



Het dossier ligt ter inzage bij het gemeentebestuur, van(dag) tot (dag) tussen(uur) en(uur).

Een beroep tegen onderhavige beslissing kan worden ingediend bij het Milieucollege - gebouw Arcadia, Kunstberg, 10-13 te 1000 Brussel door elk lid van het betrokken publiek. Het beroep dient per aangetekende brief bij de post te worden ingediend binnen dertig dagen na de aanplakking, vanaf dat het onderhavig bericht wordt uitgehangen, hetzij uiterlijk op(datum van het einde van de aanplakking + 30 dagen)

De indiening van het bezwaar geeft aanleiding tot de betaling van een dossierrecht van 125 Euro. Een bewijs van de betaling op rekeningnummer BE51 0912 3109 6162 van het Ministerie van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest dient te worden gevoegd bij de brief, waarmee het bezwaar wordt ingediend.

Onderhavig bericht wordt uitgehangen van tot.....
door (naam + voornaam):

Handtekening:

BRUXELLES ENVIRONNEMENT | LEEFMILIEU BRUSSEL

Site de Tour & Taxis · Avenue du Port 86C/3000 · 1000 Bruxelles
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@environnement.brussels · www.environnement.brussels
N° d'entreprise 0236.916.956

Site van Thurn & Taxis · Havenlaan 86C/3000 · 1000 Brussel
T +32 2 775 75 11 · F +32 2 775 76 11
info@leefmilieu.brussels · www.leefmilieu.brussels
Ondernemingsnr. 0236.916.956

